

Le douze décembre deux mille treize à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE – Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER Christian ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Robert BOSSY, Yves BOULANGER Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, Cécile CHENEVIER, Christiane CLEMENT, Jean-Marie DESLOGES, Max DESSUS, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Laurent LACROIX, Valérie LEGENDARME, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN (arrivée à 18h45), Bernard MARCE, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean-Claude ORIOL, Denis PLENET, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Claude TOURNAYRE, Jean-Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires.

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Thierry CHAPIGNAC, Thierry CHAPUS, François CHAUVIN, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Sébastien COSTE, Olivier DUSSOPT, Jean-Yves ESCOFFIER, Jean-François JULLIAT, Eric PLAGNAT, Lylian QUONIN, Michel ROUX, René SABATIER, Marianne VERGNE

Pouvoirs et représentation :

Olivier DUSSOPT avait donné pouvoir à Jean-Claude TOURNAYRE
François CHAUVIN avait donné pouvoir à Jean-Pierre VALETTE
Lylian QUONIN avait donné pouvoir à Danielle MAGAND
Thierry CHAPIGNAC avait donné pouvoir à Antoinette SCHERER
Jean-Yves ESCOFFIER avait donné pouvoir à Denis PLENET
Eliane COSTE avait donné pouvoir à Simon PLENET
Michel ROUX avait donné pouvoir à Alain ARCHIER
Marianne VERGNE avait donné pouvoir à Denis SAUZE
René SABATIER avait donné pouvoir à Joël GRENIER
Eric PLAGNAT avait donné pouvoir à François SIBILLE

Assistait également à la séance : Yves BELLONI, trésorier principal

Secrétaire de séance : Monsieur Yves BOULANGER

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 5 décembre 2013

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents : 42 titulaires et 0 suppléants Pouvoirs : 10

Votants : 51

2013. 249 - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 27 SEPTEMBRE ET DU 7 NOVEMBRE 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les procès verbaux des séances du 27 septembre 2013 et du 7 novembre 2013,

Madame Valérie LEGENDARME, absente le 27 septembre, ne prend pas part au vote du procès verbal du 27 septembre 2013.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.250 - BUDGET PRIMITIF 2014 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.251 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS – BUDGET ANNEXE DES DECHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président, dans l'attente du vote du budget primitif 2014 – budget principal, budget annexe des locations, budget annexe des déchets – à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2013,

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay , chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

2013-252 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS A COMPTER DE L'EXERCICE 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

INDIQUE qu'un budget annexe des transports est créé à compter de l'exercice 2014,

PRÉCISE qu'il sera établi et suivi selon l'instruction budgétaire et comptable M43,

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, d'effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.253- BUDGET PRINCIPAL – APUREMENT DES COMPTES 457

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay à effectuer, sur l'exercice 2013, les opérations d'ordre non-budgétaires suivantes afin d'apurer les comptes 457 :

Opérations d'ordre non budgétaire à comptabiliser lorsque le montant du compte 4571 est supérieur au montant du compte 4572

- débit du compte 1068 pour un montant de 4 089 412,75 €
- crédit du compte 4572 pour un montant de 4 089 412,75 €

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes dispositions pour l'application de la présente délibération et de signer tout acte se rapportant à ce dossier.

2013 - 254 : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET RECRUTEMENTS D'AGENTS NON-TITULAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'ajustement du tableau des emplois comme susvisé,

AUTORISE les recrutements d'agents non-titulaires comme susvisé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2013 - 255 : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion au contrat groupe « risques statutaires » avec la SOFCAP aux conditions susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2013. 256 - ADMINISTRATION GENERALE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHE POUR L'ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL, D'EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION ET D'ENTRETIEN - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la commune d'Annonay et la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et portant sur l'acquisition de vêtements de travail, d'équipements individuels de protection et d'entretien,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier,

DESIGNE Monsieur Thomas TOULARASTEL et Madame Céline BONNET, respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de procédure adaptée du groupement de commandes pour la COCOBA.

2013.257 - SERVICE NETTOYAGE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHE DE PRODUITS ET PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN - CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY, LA COMMUNE D'ANNONAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, la Commune d'Annonay et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de l'acquisition de produits et petits matériels d'entretien.

AUTORISE Monsieur le Président à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

DESIGNE Monsieur Thomas TOULARASTEL et Madame Céline BONNET, respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de procédure adaptée du groupement de commandes pour la COCOBA.

2012.258 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2012/2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes du projet d'avenant au contrat enfance jeunesse 2012/2015 ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse et tous documents se rapportant à ce dossier.

2013.259 - CONTRIBUTION DE LA COCOBA AU SYNDICAT MIXTE POUR LA PROMOTION DU TOURISME SUR LES TERRITOIRES COMMUNAUTAIRES DU BASSIN D'ANNONAY ET DE VIVARHONE – EXERCICE 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement par la COCOBA, d'une subvention de 20 000 € à valoir sur sa contribution pour l'année 2014, au Syndicat mixte pour la promotion du tourisme sur les territoires communautaires du bassin d'Annonay et de Vivarhône, pour permettre le démarrage et le fonctionnement de son activité au 1er janvier 2014,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

2013.260 - ACQUISITION DE LA PARCELLE AB201 A HABITAT DAUPHINOIS A DAVEZIEUX, SITE DE VIDALON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition auprès d'Habitat Dauphinois de la parcelle AB 201 d'une superficie de 4847 m² sise à Davézieux, site de Vidalon à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

2013.261 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE ARDECHE VERTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les statuts modifiés du syndicat mixte Ardèche verte ci-annexés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.262 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE LANCEMENT D'UNE ETUDE MARKETING LIEE AU PROJET DE VELOROUTE VOIE VERTE, ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY, DE L'EMBLAVEZ, DES MONTS DU PILAT, DU PAYS DE MONTFAUCON, DES SUCS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre les Communautés de Communes du Bassin d'Annonay, de l'Emblavez, des Monts du Pilat, du Pays de Montfaucon, des Sucs, pour le lancement d'une étude marketing sur le projet de véloroute voie verte,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé et la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 3360 € HT (budget 2014),

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tous documents se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.263 - ELABORATION D'UN SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LE VALLON DE DEUME : DELIBERATION APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT, LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'OPERATION ET SOLLICITANT L'AIDE DE LA REGION RHONE ALPES DANS LE CADRE DU CDDRA ARDECHE VERTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel et le montant de l'étude de 13 325 € HT (budget 2013)

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à demander toutes les subventions pouvant être mobilisées pour la réalisation de ce schéma, et notamment auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA Ardèche Verte,

SOLLICITE la Région Rhône-Alpes pour une subvention de 6 662,50 euros HT soit 50 % de la dépense totale de 13 325 € HT dans le cadre de la fiche action n°13.1 du CDDRA Ardèche Verte,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.264 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - OPAH-RU DU CENTRE ANCIEN D'ANNONAY : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A QUATRE PROPRIETAIRES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'octroi d'une aide financière à chacun des quatre propriétaires selon les conditions rappelées pour un montant maximum de 22 000 € au total,

PRECISE que le montant de la subvention accordée à chacun des dossiers pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.265 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – PIG ARDECHE VERTE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A TROIS PROPRIETAIRES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'octroi d'une aide financière à chacun des trois propriétaires selon le règlement d'attribution et pour un montant maximum de 1 500 € au total,

PRECISE que le montant de la subvention accordée à chacun des dossiers ci-dessus pourra être réajusté à la baisse en fonction des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.266 - AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

PROPOSE d'accorder une aide à l'investissement aux entreprises, conformément au tableau de la présente délibération, pour un montant total de 5 849,37 €,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

2013.267 – SIGNATURE DE L' AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE L'ARDECHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Ardèche,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2013.268 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET L'ASSOCIATION « DE BIO ET D'AUDACE »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention visant à organiser le partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et l'association « de Bio et d'Audace » pour les années 2013 à 2015,

AUTORISE Monsieur le Président, à verser une subvention de 3 000 € pour l'année 2013 et les deux années suivantes, sous réserves pour ces deux exercices budgétaires du vote des crédits correspondants au budget primitif,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.269 - SITE VIDALON- SECTEUR DIT « PUPIL » - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION-VENTE AVEC LA SCI MIR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 51 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Madame Marie-Hélène REYNAUD),

APPROUVE le projet de contrat de location-vente à consentir par la COCOBA à la société MIR ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent contrat,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2013.270 - BUDGET ANNEXE DE LA STEP DE VERNOSC – EXERCICE 2012 -
MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

ANNULE la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2012 de la STEP de Vernosc prise par délibération du 27 juin 2013,

DECIDE de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement de la STEP de Vernosc constaté au compte administratif 2012 :

50 000,00 € reporté au compte 002 (fonctionnement recettes)

11 424,86 € affecté en investissement au compte 1068

PRECISE que le budget de l'exercice 2013 de la STEP de Vernosc fera l'objet d'une décision modificative pour ajuster les crédits ouverts au budget supplémentaire 2013.

**2013.271 – BUDGET ANNEXE STEP DE VERNOSC – EXERCICE 2013 – DECISION
MODIFICATIVE N°01**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 – budget annexe de la STEP de Vernosc – tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus,

PROCÈDE comme pour le budget primitif 2013, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2013.272 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ANNONAY –
EXERCICE 2013 – DECISION MODIFICATIVE N°01**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°1 de l'exercice 2013 – budget annexe de la Régie d'Assainissement du Bassin d'Annonay – tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus,

PROCÈDE comme pour le budget primitif 2013, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2013.273 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 –
BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président, en application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2013 avant le vote du budget primitif 2014 – Budget Annexe de la Régie assainissement.

DÉLIVRE cette autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts en 2013,

AFFECTE les crédits budgétaires conformément au tableau ci-dessus : répartition par chapitres budgétaires.

2013.274 - CHARTE QUALITE NATIONALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de :

- réaliser toutes les opérations de son programme pluri-annuel d'investissement financées par l'Agence de l'eau et notamment l'opération « Mise en séparatif Rue Gaston Duclos – Tranche 1 et Tranche 2 – Annonay » et l'opération « Mise en séparatif l'Église - Vocance », selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que ces opérations seront réalisées sous la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ou de demander l'engagement du respect de cette charte aux entreprises déjà mandatées.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'appliquer la charte sus-mentionnée et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2013.275 - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES TROIS RIVIERES POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE VEGETALISATION DE LA ZONE D'EXUTOIRE DU TROP PLEIN DU POSTE DE REFOULEMENT DE VILLEVOCANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention avec le Syndicat des Trois Rivières pour la participation financière relative aux travaux d'aménagement et de végétalisation de la zone exutoire du trop plein du poste de refoulement de Villevocance,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la dite convention entre le Syndicat des Trois Rivières et la COCOBA,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013. 276 - ASSAINISSEMENT – PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAVAS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

ARRETE le projet de zonage d'assainissement de la commune de SAVAS tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches relatives au zonage d'assainissement et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2013.277 - BUDGET ANNEXE DES DECHETS – EXERCICE 2013 – DECISION MODIFICATIVE N° 01

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe des déchets – exercice 2013 – telle que résumée ci-dessus et détaillée dans les tableaux ci-annexés,

PRÉCISE que, comme pour le Budget Primitif 2013, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay chacun pour ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

2013.278 - CONVENTION AVEC LE SIRCTOM POUR LE TRANSPORT DE L'AMIANTE LIE COLLECTE EN DECHETERIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention susmentionnée et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.279 - BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE DU BASSIN D'ANNONAY : FONDS THÉMATIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les demandes de subventions auprès du Centre National du Livre et du Conseil Général de l'Ardèche,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.280 - SPORT – RENOVATION DU TRAITEMENT D'EAU ET DU TRAITEMENT D'AIR DE LA PISCINE DE VAURE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR, pour la rénovation du traitement d'eau et du traitement d'air de la piscine de Vaure,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 20h00

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président
Jean-Claude TOURNAYRE**

Affiché le en vertu de l'article 5121-5 du CGCT.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées.